RCS : POINTE A PITRE
Code greffe : 9712

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de POINTE A PITRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 01037
Numéro SIREN : 821 674 256
Nom ou dénomination : AB-2L

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2023 sous le numéro de dépôt A2023/005313

AB-2L
Société par actions simplifiée
au capital de 1000 euros
Siège social : Chez Laborda Philippe
Rue Pierre Ramalingon
Bergnole
97122 Baie-Mahault
821674256 RCS Pointe-à-Pitre

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 14 MARS 2023

Chaque associé a été convoqué par lettre recommandée en date du 9 Mars 2023.

Le 14 Mars 2023, à 17 heures, les associés de la Société AB-2L se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, Chez Laborda Philippe Rue Pierre Ramalingon Bergnole 97122 Baie-Mahault, sur convocation faite par le Président de la Société.

Pierre Laborda préside la séance en sa qualité de Président du comité de direction.

Le Président de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée ;
- Le rapport du comité de direction ;
- Le texte des projets de résolutions proposées par le comité de direction à l'assemblée ;
- Le texte des projets de résolutions proposées par le Président de la Société à l'assemblée ;

Le Président de Séance rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'objet social et modification corrélative de l'article « Objet » des statuts,
- Nomination du nouveau président ;
- Modification des statuts ;

Le Président de Séance donne lecture le rapport du comité de direction ; et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président de Séance ouvre la discussion.

PREMIERE RESOLUTION - MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du comité de direction, décide d'étendre, à compter du 14 Mars 2023, l'objet social aux activités suivantes :
- Location de gite meublé
- Location de véhicule terrestre à moteur

En conséquence, l'article « Objet » des statuts a été modifié comme suit :

« **ARTICLE 2 - Objet**
La Société a pour objet :
toues prestations de conseils, d'assistance et d'expertise dans le domaine de l'immobilier, la location de gites meublés et de véhicules terrestres à moteur et de toutes activités connexes »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION - NOMINATION DU NOUVEAU PRESIDENT

L'assemblée générale extraordinaire décide de la nomination de M. Pierre LABORDA en tant que nouveau président de la société en lieu et place de Mme.Corinne LABORDA

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION - MODIFICATION DES STATUTS

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de Séance déclare la séance levée à 18 heures.

Signé électroniquement le 14/03/2023 par
Pierre Laborda

Signed with universign

